



RECOMPENSES REGIONALES 2018

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme met à la disposition des comités régionaux un contingent de diplômes et de médailles (argent et bronze). Ces diplômes et médailles sont destinés à récompenser les dirigeants qui, par leur dévouement et leurs activités au sein de leur association, se sont particulièrement distingués, ainsi, que ceux qui œuvrent au sein des comités départementaux voire dans les différentes commissions du C.I.F.

Ces diverses « récompenses régionales se différencient dans l'ordre suivant :

- Diplôme (après une activité d'une année minimum)
- Médaille de bronze (au minimum trois années d'activités)
- Médaille d'argent (au minimum cinq années d'activités)

Afin de valoriser ces distinctions en mettant en exergue les récipiendaires, ces dernières peuvent être remises par leur président au sein des associations, lors des assemblées générales, réceptions etc.. ou éventuellement lors des assemblées générales des comités départementaux et ce, par les présidents de ceux-ci. Dans ce dernier cas, sous réserve que les récipiendaires concernés soient effectivement présents.

Les propositions devront être présentées par ORDRE PREFERENTIEL. Elles devront être effectuées exclusivement au moyen du tableau joint au présent avis (*et non sur entête de l'association*) en précisant le nom, les prénoms et le numéro du N.I.P, des personnes proposées. **Ce document complété et signé par la personne chargée de l'établissement de ce dernier, devra parvenir au C.I.F. pour le 20 octobre 2018, dernier délai.**

Les propositions feront l'objet d'une vérification des listings mis à jour annuellement par l'administration pour l'attribution des diplômes et des médailles « pour services rendus ».

Quant aux « récompenses fédérales » (médailles de bronze, argent et vermeil) dites « RECONNAISSANCE DU SPORT CYCLISTE », ces dernières sont soumises également à des règles et quotas. Les propositions sont faites par le comité régional auprès de la F.F.C. sur le vu des listings répertoriant l'ancienneté des différentes récompenses régionales et fédérales obtenues par les personnes proposées.

DEMANDE DE RECOMPENSES REGIONALES 2018

Association proposante _____ n° _____

Comité départemental proposant*** : _____

Commission régionale proposante*** : _____

| NOMS ET PRENOMS | Numéro de N.I.P. | *** Noms des Associations (pour : C.D.C., Commissions, et éventuellement l'association antérieure si le récipiendaire en était membre avant 2018) |
|-----------------|------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Nom et fonction au sein de l'association du préposant :

(date limite de dépôt de cette demande au CIF le 20/10/2018)

SIGNATURE

Emplacement ci-dessous réservé au C.I.F.